



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Appel à projets ***Quartiers en vacances* 2024** Vacances olympiques et paralympiques

Cahier des charges pour la Guadeloupe

| |
|---|
| <p>Ouverture du dépôt des candidatures à l'appel à projets le 14 mai 2024 Clôture du dépôt des candidatures à l'appel à projets le 3 juin à 18h00</p> |
|---|

| |
|--|
| <p>Résultats après le 15 juin 2024</p> |
|--|

Appel à projets réalisé par la préfecture de Guadeloupe

CONTEXTE

Les quartiers d'été, dénommés « Quartiers en vacances » localement, ont été lancés en juillet 2020 pour répondre à la difficulté des enfants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à partir en vacances.

Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République, le ministère de la Ville a décidé de reconduire l'opération *Quartiers d'été* en 2024.

En cette année de Jeux Olympiques et Paralympiques, et pour permettre à tous de prendre part à la ferveur de cet événement, l'État souhaite favoriser le soutien des actions socio-sportives qui concourent à la promotion des valeurs de l'olympisme, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Cette ambition fondamentale se complète d'une série d'objectifs plus vastes qui structurent cet appel à projets et conditionnent l'accompagnement de l'État.

Quel que soit leur objectif, les actions devront :

- favoriser les activités intergénérationnelles et familiales ;
- promouvoir les valeurs de la République et la citoyenneté ;
- sensibiliser aux enjeux liés à la transition écologique ;
- prévoir la mixité systématique des publics et la promotion de l'égalité femmes/hommes ;
- porter une attention particulière aux publics féminins et seniors.

Les modalités d'actions doivent privilégier :

- les rencontres et activités inter-quartiers ;
- les activités en soirée, les week-ends et en juillet-août et lors des petites vacances d'octobre-novembre et décembre ;
- les séjours en lien avec les « colos apprenantes » et « Explore l'Europe ».

OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Les projets déposés devront satisfaire à un ou plusieurs des objectifs suivants :

→ PROMOUVOIR L'ÉTÉ OLYMPIQUE

Dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, vous pourrez dans cet objectif vous appuyer sur les *maisons sport santé situées* dans vos territoires ainsi que sur les associations socio-sportives et les fédérations sportives afin de favoriser la pratique d'activités sportives et physiques. Vous pourrez également soutenir, en lien avec les institutions et structures locales, l'ouverture de certains équipements sportifs en soirée, le week-end et au mois d'août.

→ FAVORISER L'ACCÈS A LA CULTURE

Vos propositions dans cet objectif devront s'articuler avec les orientations du dispositif *Été culturel* piloté par le ministère de la Culture, dont l'objectif est de proposer une programmation culturelle territorialisée permettant aux habitants de participer à des ateliers, des rencontres, des spectacles, des visites, etc.

Dans le cadre des activités proposées, vous devrez faciliter la mobilisation par vos bénéficiaires du *Pass culture* accessible sur la plateforme : <https://pass.culture.fr>. Les partenaires qui souhaitent faire bénéficier les jeunes d'activités culturelles et artistiques peuvent s'inscrire sur l'espace professionnel : <https://passculture.pro>.

→ **ACCOMPAGNER LES DÉPARTS EN VACANCES**

- Les séjours participent à la politique de mobilité des jeunes et des familles des quartiers prioritaires et s'insèrent notamment dans le cadre du partenariat avec l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) qui copilote avec l'ANCT l'appel à projet *Explore l'Europe*. Vous trouverez les informations nécessaires sur cette page : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/explore-leurope-1121>.
- Dans le cadre du dispositif *Ville Vie Vacances/Solidarité Internationale (VVV/SI)*, vous pourrez soutenir les projets collectifs d'échanges et de solidarité menés par des jeunes âgés de 15 à 25 ans et portés par une association française, en partenariat avec une association étrangère. Les modalités d'instruction des dossiers VVV/SI sont disponibles sur le site internet du FONJEP <https://www.fonjep.org/>, rubrique < solidarité internationale.

→ **ARTICULER QUARTIERS EN VACANCES ET VACANCES APPRENANTES**

Les *Vacances apprenantes*, pilotées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ont pour objectif d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement des enfants à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professeurs et des acteurs de l'Éducation populaire. Plusieurs dispositifs sont mobilisables : *École ouverte*, stages de réussite ou encore *Colos apprenantes*.

Vous préciserez comment les enfants et leurs familles des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont orientés vers les actions proposées.

Vous trouverez les informations nécessaires à cette adresse :

<https://www.education.gouv.fr/ecole-ouverte-4664>

Le site [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr) propose également des informations sur les colos apprenantes :

<https://www.education.gouv.fr/les-colos-apprenantes-foire-aux-questions-340946>

→ **SOUTENIR LA PARENTALITÉ**

Vos propositions peuvent renforcer certains dispositifs de soutien à la parentalité, notamment en direction des familles monoparentales (activités parents-enfants, activité de ressourcement, ateliers d'estime de soi, groupes de parole...).

→ **PROMOUVOIR LES ACTIONS EN SANTÉ**

En lien avec les ateliers santé ville, les conseils locaux de santé mentale et les médiateurs santé, les actions proposées pourront avoir comme objectif de :

- renforcer l'accès aux soins ;
- organiser des ateliers de prévention;
- encourager les échanges pour mieux prendre en compte la souffrance psycho-sociale et prévenir l'isolement.

→ PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les propositions seront notamment orientées vers :

- les initiatives autour de l'agriculture et de la végétalisation urbaine ;
- la valorisation et sensibilisation au patrimoine naturel, à la biodiversité, actions autour de l'économie circulaire, des écogestes, de la qualité de l'alimentation et des filières locales ;
- les modes de transport plus écologiques, notamment dans le cadre de séjours.

→ FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'ENTREPRENARIAT DANS LES QUARTIERS

Vos propositions en matière d'emploi peuvent :

- solliciter les entreprises de proximité pour qu'elles proposent aux habitants des QPV des rencontres avec des professionnels et des visites de leurs locaux.
- favoriser l'acquisition d'expériences par les jeunes dans la mise en place d'un projet d'intérêt collectif et encadré par un animateur qualifié.

COMMUNICATION

Les porteurs de projets labellisés et ayant reçu un soutien financier au travers Quartiers en vacances 2024 s'engagent à :

- mettre en place une politique de communication et d'information via, le cas échéant, leur site Internet ou tous moyens efficaces pour faire connaître localement leurs programmations estivales (mobilisation des médias de quartiers, campagne d'affichage public, intermédiation orale, distribution de flyers et de programmes dans les boîtes aux lettres...) ;
- mentionner systématiquement le soutien du ministère de la Ville par l'utilisation obligatoire des logos du ministère de la Ville ainsi que de celui des Quartiers en vacances 2024 et de la Préfecture de région ;
- associer et informer systématiquement le représentant de l'État lors des opérations de communication ;
- communiquer autant que faire se peut sur la plateforme <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>.

COMPTE RENDU QUALITATIF ET FINANCIER 2023

Conformément aux termes de l'acte attributif de financement, les structures subventionnées en 2023 dans le cadre du fonds Quartiers en vacances 2023 doivent produire le bilan qualitatif et financier de l'action lors du dépôt de la demande de subvention 2024 Quartiers en vacances.

Le bilan devra être saisi en ligne sur le site DAUPHIN via le menu « justification de mes demandes ». Le non-respect de cet engagement donnera lieu à un ordre de reversement de la subvention antérieure.

ÉVALUATION ET INDICATEURS DE SUIVI

Les porteurs de projet devront :

- apprécier les effets des actions sur les publics cibles, sur les professionnels, sur les institutions et sur le territoire ;
- impliquer, dans la mesure du possible, les parties prenantes dans l'évaluation du projet ;
- présenter un rétro-planning précis ;
- présenter un budget précis ;
- apporter la garantie des partenariats effectivement mis en place.

Ces projets devront se réaliser durant les vacances d'été 2024.

Pour chaque action soutenue dans le cadre de *Quartiers en vacances 2024*, les porteurs de projets s'engagent à réaliser à l'issue du projet un bilan quantitatif et qualitatif permettant d'apprécier les effets de l'action :

⇒ un bilan quantitatif précisant :

- le nombre de bénéficiaires ;
- le nombre d'hommes et de femmes ;
- le nombre d'activités, ateliers, séances ;
- les tranches d'âge observés ;
- identifier précisément le(s) QPV et la (les) commune(s) de déroulement de l'action.

⇒ un bilan qualitatif précisant :

- la manière dont les objectifs ont été atteints ;
- les résultats des actions en lien avec l'insertion et l'emploi, le cas échéant.

Ces bilans sont attendus au plus tard le **31 décembre 2024**.

Toute modification dans l'objet, le lieu de réalisation, le calendrier de réalisation ou le contenu des actions doit faire l'objet d'une information au service gestionnaire et au délégué du préfet du/des territoire(s) concerné(s). Ces modifications pourront donner lieu à la production d'un avenant.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à projets s'adresse aux associations, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, aux bailleurs, aux collectivités territoriales et aux établissements publics.

Les structures devront démontrer leur présence effective et leur ancrage territorial (siège social ou antenne locale, partenaire de proximité) sur le territoire de la Guadeloupe. Si le siège social de la structure n'est pas en Guadeloupe, la structure demandeuse doit justifier d'au moins un salarié employé sur le territoire régional.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

→ Le soutien financier des crédits d'État spécifiques à la politique de la ville ne pourra excéder 80 % du coût du projet.

MODALITÉS DE CANDIDATURES ET CALENDRIER

Les candidatures et projets seront examinés au vu du dépôt d'un dossier complet sur la plateforme « Dauphin» via ce lien :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

POINT DE VIGILANCE :

Lors de la saisie de la demande, les candidats doivent veiller à sélectionner :
ETAT-971-POLITIQUE DE LA VILLE

En l'absence, la demande ne pourrait être traitée.

Les candidats ayant sollicité les autres dispositifs cités dans la présente note devront préciser les contributions financières adressées aux partenaires.

NB : les projets devront mentionner dans leur intitulé la mention « quartiers en vacances 2024 »

Au cours de la procédure d'examen des projets, il pourra être demandé aux structures de fournir des pièces complémentaires qui seraient utiles à l'appréciation du projet.

L'intérêt du projet sera apprécié au regard des critères suivants :

- l'inscription du projet dans au moins un des objectifs cités précédemment ;
- le lieu d'implantation de l'action, une attention particulière sera portée sur les actions mises en place dans les territoires vulnérables (QPV, ZRR,...) ;
- la mobilisation des acteurs impliqués et les projets doivent démontrer un maillage territorial fort et organisé entre les acteurs de terrain ;
- la programmation précise des activités proposées.

Les candidatures et projets doivent être adressés au plus tard le **3 juin 2024 à 18h00**.
Les subventions accordées aux structures retenues seront notifiées par la DEETS Guadeloupe, conformément aux dispositions applicables.

INFORMATIONS ET CONTACTS

Correspondants en préfecture de région :

ingrid.placide@guadeloupe.gouv.fr (pour les projets en zone Basse-Terre)

axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr (pour les projets en zone Grande-Terre)

Correspondants DEETS (appui technique sur la plateforme Dauphin):

murielle.rene-gabriel@deets.gouv.fr (pour les projets en zone Nord Basse-Terre et Nord Grande-Terre)

laurence.dib@deets.gouv.fr (pour les projets en zone Centre et Sud Grande-Terre)

karine.farenc@deets.gouv.fr (pour les projets en zone Sud Basse-Terre)

Correspondants du pass culture de la Direction des affaires culturelles :

Kaylan FAGOUR, chargé d'animation territoriale :

kaylan.fagour@passculture.app

Pauline SOMBSTAY-SAUREL, chargée de développement territorial :

pauline.sombstay-saurel@passculture.app

antilles@passculture.app